

EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS ÉTRANGÈRES

ACTIONS ET PARTS

DB X-TRACKERS

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-119.899
(la « Société »)

Avis important aux actionnaires des compartiments suivants

db x-trackers DBLCI – OY Balanced UCITS ETF
db x-trackers DB Commodity Booster Bloomberg UCITS ETF
db x-trackers MSCI Indonesia Index UCITS ETF
db x-trackers Stoxx® Europe 600 Banks UCITS ETF
(ci-après les « Compartiments »)

Luxembourg, le 13 janvier 2017

Par la présente, le Conseil d'administration informe les actionnaires des Compartiments (les « **Actionnaires** ») de sa décision de modifier le gestionnaire d'investissement des Compartiments, comme décrit ci-dessous, à compter du 15 février 2017 (la « **Date d'Entrée en Vigueur** »).

Actuellement, State Street Global Advisors Limited (« **SSGA** ») agit en qualité de gestionnaire d'investissement pour le compte des Compartiments. SSGA sera remplacée par Deutsche Asset Management (UK) Limited (« **DeAM (UK)** ») pour agir en qualité de nouveau gestionnaire d'investissement pour le compte des Compartiments.

DeAM (UK) a été immatriculée au Royaume-Uni le 16 septembre 2004 et est réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA).

En outre, DeAM (UK) désignera Deutsche International Corporate Services (Ireland) Limited (« **DICSIL** ») pour fournir certains services de soutien opérationnel en ce qui concerne les Compartiments. Afin d'éviter toute ambiguïté, DICSIL n'assumera aucune fonction de gestion de portefeuille et sera rémunérée par DeAM (UK). DICSIL a été immatriculée en vertu de la législation irlandaise le 19 septembre 1989 et est une filiale à 100 % de Deutsche Bank AG. L'activité principale de DICSIL est de gérer et/ou d'administrer des organismes de placement collectif et des sociétés ad hoc (*special purpose vehicles*). DICSIL est agréée et réglementée par la Banque centrale d'Irlande.

La modification décrite ci-dessus a été décidée dans le but d'optimiser et de rationaliser la gestion de portefeuille des Compartiments.

Cette modification n'entraînera aucune augmentation des commissions encourues par les Compartiments. Par ailleurs, aucun coût ni charge en lien avec la modification susmentionnée et son implémentation ne sera à la charge des Actionnaires.

L'Objectif et la Politique d'Investissement des Compartiments ainsi que le style d'investissement et la philosophie d'investissement resteront inchangés.

Les Actionnaires qui souscrivent ou se font racheter des actions des Compartiments sur le marché primaire et qui n'approuvent pas la modification présentée ci-dessus ont le droit de se faire racheter les actions qu'ils détiennent dans le Compartiment conformément au prospectus de la Société (le « **Prospectus** »). Tout rachat fait dans ces conditions sera exempté de Frais de Rachat jusqu'au jour précédant la Date d'Entrée en Vigueur concernée. Veuillez noter que la Société n'applique aucune commission de rachat sur la vente d'actions sur le marché secondaire. Les ordres de vente d'actions effectués sur une place boursière peuvent être placés via un intermédiaire ou un courtier agréé. Cependant, les Actionnaires sont informés que les ordres sur le marché secondaire peuvent engendrer des coûts sur lesquels la Société n'a aucun contrôle et auxquels l'exemption de Frais de Rachat décrite ci-dessus ne s'applique pas.

La modification susmentionnée sera reflétée dans le Prospectus qui sera émis à ou aux alentours de la Date d'Entrée en Vigueur. Des exemplaires du Prospectus mis à jour reflétant les modifications ci-dessus seront disponibles sur le site Internet de la Société (www.etf.db.com), et peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège de la Société ou auprès des bureaux des représentants de la Société à l'étranger, une fois disponibles.

Les termes portant une majuscule et utilisés dans cette lettre auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus actuel, à moins que le contexte ne s'y oppose.

Si vous avez des questions ou des doutes concernant les informations contenues dans le présent avis, il vous est recommandé de demander conseil à votre courtier, votre banquier, votre conseiller juridique, votre comptable ou à tout autre conseiller financier indépendant.

Les Actionnaires sont également invités à consulter leurs propres conseillers professionnels concernant les conséquences fiscales précises de la modification en vertu de la législation de leurs pays de nationalité, de résidence, de domicile ou de constitution.

Des informations supplémentaires concernant ce qui est présenté ci-dessus peuvent également être obtenues auprès des personnes morales mentionnées à la rubrique « **Contacts** » ci-dessous ou en envoyant un e-mail à l'adresse info.dbx-trackers@db.com.

db x-trackers
Le Conseil d'administration

Contacts

db x-trackers
49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Deutsche Asset Management S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Informations supplémentaires

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, veuillez contacter Société Générale, le correspondant centralisateur de la Société en France, dont le siège social est sis 29, boulevard Haussmann, 75009, Paris, France.

La Société est un OPCVM à compartiments multiples agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Certains compartiments de la Société ont été autorisés à la commercialisation en France par l'Autorité des marchés financiers.

1700051